

PLAN REGLEMENTAIRE A10

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
DESVRES

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



Information :
En plus des dispositions représentées au plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les plans réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPRI de la Liane en cours d'élaboration et dont les aléas sont représentés sur le plan C.

Légende

ZONAGE (art.L151-9 du CU)

- Zones urbaines
- Zones à urbaniser
- Zones naturelles et forestières
- Zones agricoles

EMPLACEMENT RESERVE

- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts (art.L151-41 du CU), ou en vue de la réalisation de programme de logements (art. L123-2 b) du CU)

SITE PROJET

- Economique (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
- Habitat (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
- Zone Potentielle de Développement Futur

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...) ou non aedificandi
- Espace inconstructible et limite d'implantation des constructions en application des dispositions de l'article L. 111-6 du CU

HABILLAGÉ CADASTRE / FOND DE PLAN

- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole
- Périmètre 100 m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (rivière, fleuve)
- Déviation routière
- Voie ferrée
- Bâtiment
- Cimetière
- Equipement sportif
- Parcellaire
- Limite de commune

Zoom sur les emplacements réservés



N° ER	Nom de la prescription	Surface en m²
10-01	ER parking	1124,56
10-02	ER parking	1140,51
10-03	ER emplacement polyvalent	1719,53
10-04	ER emplacement polyvalent	1888,62
10-05	ER emplacement polyvalent	342,25
10-06	ER emplacement polyvalent	1773,71
10-07	ER emplacement polyvalent	1008,94
10-08	ER emplacement polyvalent	441,56

